



*Approuvé en CFVU
Le 27 septembre 2018
conformément à la
Charte des examens*

Année universitaire 2018-2019

ORGANISATION ET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

DFGSM3

Montpellier et Nîmes

Vu l'avis du Conseil Pédagogique du 27 mars 2018
Approuvées par le Conseil de gestion de l'UFR le 16 mai 2018
et par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 16 juin 2018

I. Organisation du 1er Cycle des études médicales :

A. Dispositions générales

L'année de DFGSM3 s'inscrit dans le diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM) instauré par l'arrêté du 22 mars 2011. Il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 European Credits Transfer System (ECTS) correspondant au niveau licence.

PACES : 60 ECTS
DFGSM2 : 60 ECTS
DFGSM3 : 60 ECTS

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire. Les étudiants admis à s'inscrire en troisième année du diplôme de formation générale en sciences médicales sont :

- Les étudiants ayant satisfaits aux exigences du contrôle de connaissance du DFGSM2 ;
- Les étudiants en intégration directe selon l'application de l'arrêté du **24 mars 2017** ;
- Les étudiants de DFGSM3 redoublants.



II. Organisation des enseignements de l'année 2018-2019 :

Le DFGSM3 est organisé en deux semestres répartis sur une année, chaque semestre correspondant à trente ECTS, soit soixante ECTS pour l'année.

Les enseignements sont assurés sous la forme d'unités d'enseignement (UE) obligatoires capitalisant au maximum 54 ECTS dont une UE service sanitaire qui aura lieu au cours du second semestre et de deux UE libres capitalisant au maximum 6 ECTS. Les UE ne se compensent pas entre elles au sein d'un semestre ou d'une année.

Supports pédagogiques et prérequis à l'enseignement théorique du 1er cycle :

Les enseignements sont assurés soit sous la forme :

- de cours magistraux (soit présentiels, soit dématérialisés par l'intermédiaire de supports numériques) ;
- de travaux dirigés (enseignements dirigés) ;
- ou de travaux pratiques.

Pour chaque UE, des supports pédagogiques supplémentaires peuvent être fournis aux étudiants sur l'ENT de l'Université de Montpellier ou en enseignement présentiel : textes didactiques, recommandations nationales pour la pratique clinique, diapositives, speechies (communication orale enregistrée), lien internet pour accès à des ressources en ligne, etc.

Les stages hospitaliers :

Les étudiants en DFGSM3 ont des stages cliniques associés à l'enseignement de la sémiologie, Ils ne sont pas autorisés à effectuer des actes médicaux, ce ne sont que des observateurs (instruction n° DGOS/RH4/2014/340 du 10 décembre 2014).

Les stages dans un service hospitalier ont lieu 9 mois par an. Les stages valident une UE par semestre (stage hospitalier en lien avec l'enseignement théorique dispensé au sein d'un module intégré), soit 2 UE par an. Dans chaque module intégré de DFGSM3, l'étudiant effectue deux stages hospitaliers consécutifs.

Les Modules Intégrés (MI) :

Certaines UE sont organisées en module intégré (MI), à raison d'un MI par semestre en DFGSM3, soit 2 MI au total. Un MI constitue un regroupement de disciplines autour d'une thématique commune. L'enseignement théorique est planifié en lien avec l'enseignement pratique (stages hospitaliers). L'enseignement théorique se compose d'Enseignements Dirigés (ED), de séances de Questions/Réponses (QR) et de séances de Best-of (BO). Les ED sont dispensés en groupe restreint d'étudiants permettant d'optimiser l'interaction avec l'enseignant. Ils sont centrés sur des dossiers cliniques de type examen national classant (ECN). Les QR et BO sont planifiés de manière à ce qu'ils soient positionnés peu avant les examens. Les séances de QR permettent de clarifier des éléments de l'enseignement rapportés par les étudiants. Lors des BO sont abordés les points considérés par les enseignants comme importants, présentant une difficulté ou nécessitant un éclairage particulier que ce soit pour la pratique clinique, les examens, ou l'ECNi.





- **Le module intégré A (MI A) :**

Composition : cardiologie-pneumologie- endocrinologie

Ce module intégré s'articule, autour des pathologies cardiologiques, respiratoires, d'endocrinologie et de la nutrition. Les disciplines chirurgicales et radiologiques sont aussi représentées à travers certains enseignements. L'enseignement est organisé sous forme d'enseignements dirigés centrés sur des cas pratiques. Une part importante des enseignements sera faite selon les modalités de l'IECN. L'objectif de ce module est de forger un raisonnement clinique diagnostique et thérapeutique de ces pathologies qui sont très fréquentes avec un important impact sur la santé publique. La prise en charge des urgences cardiaques, vasculaires et pneumologiques sera aussi un objectif de ce module.

- **Le module intégré C (MI C) :**

Composition : néphrologie – urologie –rhumatologie-orthopédie_

Ce module intégré s'articule, autour de deux groupes de pathologies principales:

- les maladies rénales, urologiques et les désordres métaboliques les maladies rhumatologiques et de l'os.

Ce module combine des disciplines médicales et chirurgicales qui sont complémentaires. A titre d'exemple, l'enseignement instruit les problèmes posés par la transplantation rénale sur le plan médical et chirurgical. L'enseignement est organisé sous forme d'ateliers interactifs (travaux dirigés) traitant de cas cliniques pratiques. L'objectif est de développer le raisonnement médical à visée diagnostique et thérapeutique (parfois dans le cadre de l'urgence) de ces pathologies qui sont parmi les plus fréquentes comme le diabète sucré.

Les UE du 1^{er} semestre :

- **L'UE bases moléculaires et cellulaires des pathologies ;**
- **L'UE bases moléculaires cellulaires et tissulaires des traitements médicamenteux ;**
- **L'UE de l'agent infectieux à l'hôte partie générale ;**
- **L'UE nutrition ;**
- **L'UE biomédecine quantitative.**

Les UE du 2^{ème} semestre :

- **L'UE agent infectieux à l'hôte (partie spécifique) ;**
- **L'UE génétique médicale ;**
- **L'UE revêtement cutané ;**
- **L'UE santé humanité et société (SHS) ;**
- **L'UE service sanitaire ;**
- **L'UE immuno-pathologie ;**
- **L'UE de lecture critique d'article (LCA) niveau 1.**



L'enseignement de la LCA niveau 1 se déroule au 2ème semestre de manière concomitante au module intégré, chaque ED de LCA portant sur l'une des thématiques du MI suivi par l'Etudiant lors d'un semestre donné. Cependant l'enseignement de LCA est validé de façon indépendante du MI.



Cet enseignement est constitué de 3 ED, correspondant chacun à une discipline médicale différente et de quelques heures de cours magistraux sur des notions non abordées précédemment.

Les ED sont constitués de questions rédactionnelles portant sur des articles en anglais, puisque l'épreuve de LCA aux i-ECN sera basée sur des articles en anglais.

Des autoévaluations d'anglais sont proposées aux étudiants avant chaque ED ; elles sont réalisées en collaboration avec l'équipe pédagogique d'anglais et sont une aide à la compréhension de l'article.

- **Les UE Libres :**

L'étudiant doit s'inscrire aux premier et second semestres dans une UE libre. La liste des UE libres disponibles est publiée dans le mois qui suit la rentrée. L'UE « sport » ne peut être choisie qu'au premier semestre à Montpellier et une seule inscription est autorisée durant le 1^{er} cycle.

L'étudiant peut s'inscrire à une UE libre supplémentaire en tant qu'auditeur libre dans la limite des capacités d'accueil, mais ne peut capitaliser d'ECTS avec cette UE additionnelle. Chaque UE libre est indépendante.

Les modalités de contrôle de connaissances de chaque UE libre seront publiées, au plus tard, un mois après la rentrée universitaire.

III. Evaluation des unités d'enseignement (UE) – validation des UE obligatoires

L'organisation des examens est placée sous la responsabilité du président du jury. La composition du jury est indiquée en annexe. Cette organisation respecte la charte des examens de l'université de Montpellier. Les étudiants ont droit à deux sessions d'examens terminaux sauf en cas de contrôle continu exclusif. Une session initiale située à la fin de chaque semestre d'enseignement et une deuxième session de rattrapage au cours de laquelle chaque étudiant composera pour les UE non validées.

Des examens anticipés sont organisés au cours du semestre 1 et du semestre 2.

La validation de l'UE est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant a obtenu **une note supérieure ou égale à 11/20 pour l'UE de MIA et de MIC, et 10/20 pour les autres UE.**

Pour chaque UE, les aptitudes et les connaissances sont appréciées selon les modalités présentées dans le tableau suivant, il peut s'agir soit d'un contrôle terminal avec diverses modalités, soit d'un contrôle continu, soit d'une validation de stage. Les modalités de contrôle de connaissances (MCC) retenues dans chaque UE sont modifiables au plus tard un mois après la date de la rentrée universitaire.

Les calendriers d'examens étant votés, toutes les épreuves doivent se dérouler aux dates fixées, y compris les oraux concernés par la session de rattrapage.





• **Premier semestre 2018-2019**

ECTS	Nom de l'UE	Responsables pédagogiques	session initiale	Session de rattrapage
2	UE bases moléculaires et cellulaires des pathologies	Dr Boulle, Pr Roger	Epreuve de 1 heure sur tablette (notée sur 14/20) et contrôle continu (noté sur 6/20) basé sur la présence aux ED et les auto-évaluations sur Moodle. La note à l'examen sur tablette et la note au contrôle continu doivent être supérieures à 10/20.	Oral de rattrapage si < = 2 étudiants ; au-delà une épreuve écrite de 1 heure et contrôle continu non conservé.
2	UE bases moléculaires cellulaires et tissulaires des traitements médicamenteux *	Dr Faillie Jean-Luc, Dr Richard Bruno	Épreuve de 1 heure sur tablettes	Épreuve de 1 heure sur tablettes
5	UE de l'agent infectieux à l'hôte - partie générale *	Pr Van de Perre, Pr Sotto	Épreuve de 1 heure sur tablettes	Oral de rattrapage si moins de 10 étudiants (y compris les étudiants en maïeutique) sinon épreuve de 1 heure sur tablettes
4	UE nutrition *	Pr Mercier, Pr Avignon	Épreuve de 1 heure sur tablettes	Épreuve de 1 heure sur tablettes
5	MIA (ou MIC)	Pr Leclercq, Pr Cayla	Un examen de 3 heures type i-ECN comportant deux épreuves. La moyenne de ces deux épreuves doit être supérieure ou égale à 11/20 et la note de chaque épreuve doit être supérieure ou égale à 8/20.	Organisée selon les mêmes modalités
2	MIA (ou MIC) ED, QR et BO	Pr Leclercq, Pr Cayla	La présence est obligatoire à hauteur de 50% pour les ED et QR. Présence aux Best-Of obligatoire à hauteur de 100 %.	Oral de rattrapage dans l'année si l'étudiant est allé à moins de 50% des séances ou s'il n'a pas assisté à un Best-Of
4	Stages de MIA (ou de MIC)	Pr Bourdin, Pr Demaria	Note de stage : Une note supérieure ou égale à 10/20 à chacun des 2 stages, indépendante de la note théorique	Oral portant sur l'étude d'un cas
3	UE biomédecine quantitative *	Dr Fabbro-Peray, Pr Dujols	Épreuve sur tablettes de 1 heure (80%) et contrôle continu (CC) basé sur la présence aux ateliers et les autoévaluations (20%)	Épreuve de 1 heure sur tablettes (note du CC conservée)
3	UE libres *		Selon l'UE	Rattrapage selon l'UE (sauf si contrôle continu exclusif)
30				





• **Deuxième semestre 2018-2019**

ECTS	Nom de l'UE	Responsables pédagogiques	session initiale	Session de rattrapage
2	UE agent infectieux à l'hôte - partie spécifique *	Pr Van de Perre, Pr Sotto	Épreuve de 1 heure sur tablettes	Oral de rattrapage si moins de 10 étudiants (y compris les étudiants en maïeutique) sinon épreuve de 1 heure sur tablettes
2	UE génétique médicale *	Pr Touitou, Pr Geneviève	Épreuve de 1 heure sur tablettes La présence obligatoire pour les TD (90 % pour l'épreuve tablettes et 10 % pour les TD)	Épreuve de 1 heure écrite ou sur tablettes (selon nombre d'étudiants à rattraper sur décision des responsables pédagogiques) Note des TD conservée
2	UE Immunopathologie *	Dr Thévenin Céline	Épreuve de 1 heure sur tablettes	Oral de rattrapage si moins de 20 étudiants (y compris les étudiants en maïeutique) sinon épreuve de 1 heure sur tablettes
2	UE Revêtement cutané	Dr Du Thanh, Dr Stoebner	Épreuve de 1 heure sur tablettes	Oral de rattrapage si moins de 20 sinon épreuve de 1 heure sur tablettes
5	MIC (ou MIA)	Pr Klouche,	Un examen de 3 heures type i-ECN comportant deux épreuves. La moyenne de ces deux épreuves doit être supérieure ou égale à 11/20 et la note de chaque épreuve doit être supérieure ou égale à 8/20.	Organisée selon les mêmes modalités
2	MIC (ou MIA) ED, QR et BO	Pr Klouche,	La présence est obligatoire à hauteur de 50% pour les ED et QR. Présence aux Best-Of obligatoire à hauteur de 100 %.	Oral de rattrapage dans l'année si l'étudiant est allé à moins de 50% des séances ou s'il n'a pas assisté à un Best-Of
4	Stages de MIC (ou MIA)	Pr Coulet	Note de stage : Une note supérieure ou égale à 10/20 à chacun des 2 stages, indépendante de la note théorique	Oral portant sur l'étude d'un cas
1	UE SHS *	Pr Visier	Validation sur la présence	Oral de rattrapage sur tablettes
5	UE service sanitaire	Pr Visier	Épreuve de 1 heure sur tablettes	Oral de rattrapage si moins de 10 étudiants (y compris les étudiants en maïeutique) sinon épreuve de 1 heure sur tablettes





2	UE LCA de niveau I	Dr Fabbro-Peray, Pr Dujols,	Épreuve écrite de 2h30 : questions rédactionnelles à partir d'un article en anglais (80% de la note) et contrôle continu basé sur la présence aux ED et les autoévaluations d'anglais (20% de la note)	Épreuve écrite de 2h30 : questions rédactionnelles à partir d'un article en anglais. Les points de contrôle continu de la 1ere session sont conservés
3	UE libres		Selon l'UE	Rattrapage selon l'UE (sauf si contrôle continu exclusif)
30				

* Ces UE sont enseignées également aux étudiants de maïeutique.

A. Validation des Enseignements dirigés (ED), séances de Questions/Réponses (QR) et Best-Of (BO)

La présence des étudiants est obligatoire à 100% des BO, et à au moins 50% des ED et QR. Les absences pour congés annuels ne sont pas recevables. Les congés annuels sont à poser en dehors des périodes d'enseignement théorique. Les absences pour motifs graves (maladie, accident, évènements familiaux graves) sont prises en compte sur présentation de pièces justificatives. Le responsable pédagogique du premier cycle est habilité à juger la recevabilité d'une absence en cas de contestation par l'étudiant.

Session de rattrapage

Un oral de rattrapage sera organisé par le responsable des MI, à la fin de l'année, avant la validation de son année, si l'étudiant n'a pas été présent à 50 % des ED et QR et/ou 100 % des Best-of.

B. Validation des stages :

1. Stage des modules intégrés (MI)

La présence des étudiants est un prérequis à la validation du stage. L'absentéisme non justifié est une cause de non validation de stage. Le savoir être est particulièrement valorisé en tant qu'acquis pédagogique fondamental, que ce soit vis à vis des patients et de leur famille, mais aussi de l'équipe médicale et paramédicale. L'évaluation finale du stage intervient à l'issue d'un entretien entre l'étudiant et le référent de stage, en accord avec le responsable pédagogique. La validation de l'UE est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Session de rattrapage du stage de MI

L'épreuve de rattrapage consiste en la présentation par l'étudiant d'une observation détaillée (PWP) associée à l'analyse d'un dossier.

C. Validation de l'UE LCA de niveau 1





Examen écrit de 2h30 : sur papier avec questions rédactionnelles à partir d'un article en anglais. Validation si l'étudiant a obtenu la note minimale de 10/20.

Contrôle continu : validation d'au moins un ED au 2^{ème} semestre.

Un ED sera validé si l'étudiant a validé sur l'ENT l'autoévaluation d'anglais correspondant à l'ED avant la séance. La correction de l'ED aura lieu en présentiel avec l'enseignant. La présence à la correction n'est pas obligatoire pour valider l'ED.

L'autoévaluation d'anglais est un exercice évaluant les connaissances en vocabulaire et compréhension du texte en anglais support de l'ED ;

Examen écrit et contrôle continu sont validés de façon indépendante.

Examen écrit de 2h30 sur papier avec questions rédactionnelles à partir d'un article en anglais **(80% de la note)** :

Contrôle continu : la note sera basée sur la réalisation des autoévaluations d'anglais avant la séance et la présence aux ED **(20% de la note)** :

L'autoévaluation d'anglais est un exercice évaluant les connaissances en vocabulaire et compréhension du texte en anglais support de l'ED

Session de rattrapage de l'UE LCA de niveau 1

Épreuve écrite de 2h30 : questions rédactionnelles à partir d'un article en anglais. Les points de contrôle continu de la 1^{ère} session sont conservés

Examen écrit de 2h30 : la session de rattrapage a lieu selon le même format sur papier.

La note de contrôle continu est conservée.

Validation de l'UE si l'étudiant a obtenu la note minimale de 10/20.

D. Validation des UE libres

L'étudiant doit valider une UE libre aux premier et second semestres. Les modalités de contrôle de connaissance de chaque UE libre seront publiées au plus tard un mois après la rentrée universitaire. Pour chaque UE libre, une session de rattrapage est organisée, sauf en cas de contrôle continu.

E. Validation des UE de Master 1 (M1)

L'étudiant peut s'inscrire à une UE de M1 d'un parcours recherche (Biologie Santé, SHS, Sciences et numérique pour la santé, Sciences et Statistiques pour la Santé). Cette UE capitalise 6 ECTS pour la validation des UE libres de DFGSM3.

Lors de l'examen terminal, l'obtention d'une note comprise entre 8/20 et 10/20 permet l'obtention des 6 ECTS dans le parcours médecine uniquement, l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 permet l'obtention de 6 ECTS dans le parcours médecine et de 5 ECTS dans le parcours recherche. Si l'étudiant obtient une note inférieure à 8/20, il est ajourné dans le parcours médecine et recherche.

F. Validation de UE Service Sanitaire

G. Consultation des copies La consultation des copies ne peut se faire que sur place et en présence du responsable pédagogique, pour s'assurer qu'il n'y a pas eu d'erreur matérielle lors de la correction. La publication des annales a lieu dans un délai de 2 mois au moins après la proclamation des résultats.





IV. Validation de l'année universitaire – Admission en DFASM1

A. Dispositions générales

Chaque UE validée par le jury est capitalisée définitivement et ne peut être repassée ni en seconde session ni lors d'une autre année universitaire. Les différentes UE composant un semestre ne se compensent pas entre elles. Le semestre est acquis par l'obtention de la moyenne générale à chacune des UE le composant.

Conformément à la décision du conseil d'administration de l'université, le jury, peut attribuer souverainement des points de jury. Ces points de jury ne figureront pas en tant que tels sur le relevé de notes. Pour l'attribution de points de jury, le jury peut prendre en considération tout ou partie du dossier universitaire de l'étudiant, incluant les évaluations de stage, le taux de participation aux ED, le comportement général de l'étudiant avec les services administratifs, etc... Il n'est pas attribué de mention.

Après la communication des résultats, les étudiants qui souhaitent consulter leurs épreuves sur tablette électronique devront s'adresser à la scolarité pour obtenir le nom des responsables SiDE-S de la discipline, si la demande concerne un dossier progressif (DP) au sein d'un MI, ou le nom des responsables du MI ou de l'UE, si la demande concerne l'examen en entier, ou une épreuve de Questions Isolées (QI) pluridisciplinaires. Pour ce qui concerne les épreuves sur papier, le nom des correcteurs sera transmis aux étudiants afin qu'ils puissent prendre un rendez-vous avec eux. Les sujets comme les copies ne peuvent pas être remis aux étudiants.

1. Admission en DFASM1

La validation de la troisième année du diplôme de formation générale en sciences médicales est acquise après la validation des 180 ECTS, y compris :

- l'obtention de l'AFGSU 1^{ère} partie du niveau 2;
- la validation du stage d'initiation aux soins ;
- la validation du C2i niveau 1.

La validation de l'année de DFGSM3 permet d'obtenir le grade licence, **de ce fait aucune dette n'est admise.**

Le jury est habilité à résoudre toute situation qui n'aurait pas été envisagée dans les modalités d'examen, ou à étudier toute situation singulière.

2. Etudiants redoublants le DFGSM3

Les étudiants ayant redoublé le DFGSM3 doivent repasser les UE non obtenues. Dans le cas de l'invalidation des UE « théorie » MIA et/ou MIC, les étudiants devront faire également les stages du MI concerné. D'autre part, les étudiants ayant déjà validé leurs UE de MIA et MIC (théorie et stages) peuvent accomplir de nouveau ces stages (invalidation des UE hors MI).





V. Statuts particuliers

1. L'école de l'INSERM

Dans le cas où un étudiant est sélectionné pour suivre le cursus de l'école de l'INSERM, son année universitaire s'interrompt le 31 mars. Le jury sera habilité à prendre toute décision utile pour aménager sa scolarité.

2. Echanges ERASMUS

Les étudiants participant à un échange ERASMUS peuvent avoir un programme d'études différent de celui de notre UFR.

Ils doivent valider l'intégralité des examens de l'année académique de la faculté d'accueil. Un entretien pédagogique de départ est organisé afin de comparer les deux cursus. Un nouvel entretien a lieu au retour, à l'issue duquel peut être organisée une vérification des acquis permettant de valider les UE correspondantes, ou de planifier un calendrier de rattrapage propre à chaque cursus.

3. Etudiants en difficulté ou à statut particulier

Tout étudiant blessé, malade, handicapé, doit faire connaître sa situation auprès du Responsable Pédagogique, de la scolarité et du Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SCMPPS). Ceux-ci, au vu du dossier, pourront décider d'aménagements spécifiques de la scolarité de l'étudiant afin de permettre la validation de son cursus. De même, les étudiants à statut particulier (sportif de haut niveau) mais aussi femmes enceintes, ou en congé de maternité, peuvent bénéficier d'aménagements de leur formation.

Tout étudiant salarié justifiant d'une activité professionnelle de plus de dix sept heures trente par semaine et d'un contrat de six mois minimum à compter de la rentrée universitaire, doit faire connaître sa situation au responsable pédagogique et à la scolarité afin d'étudier un éventuel aménagement de sa scolarité. Toutefois, ce motif ne peut en aucun cas exempter l'étudiant des enseignements ou stages obligatoires.

4. Aucune demande de modification individuelle de l'organisation des études, des stages et des examens ne sera accordée sur la motivation de la planification de toute activité personnelle réalisée « à l'avance » par l'étudiant (exemple de l'achat à l'avance d'un billet d'avion).

